

# Rapport financier

Au cours de ces deux dernières années scolaires, l'enseignement agricole public a continué à subir attaques et régressions. Notre syndicat a dû se mobiliser contre les fermetures de postes, de classes, voire d'établissements. L'activité syndicale a donc naturellement donné la priorité aux luttes comme en a témoigné notre action de blocages des centres de corrections d'examen au sortir de notre dernier congrès de d'Hyères.

Tout au long de ces deux années des actions, principalement initiées par notre organisation, se sont succédées dans lesquelles le SNETAP et ses adhérents ont pris toute leur place en mobilisant sans relâche et à tous les niveaux : local, régional, national.

Au cours de ce mandat et notamment pour l'exercice 2009/10, un effort significatif a été également fait en terme de formation syndicale.

Ce rapport est donc la traduction financière du fonctionnement de notre syndicat et des décisions prises par les instances. Il reflète donc notamment la priorité décidée par les instances d'être résolument dans l'action.

## Commentaires généraux sur les deux exercices

Les exercices sont tous deux excédentaires :

- légèrement pour le premier, en raison principalement d'une baisse sensible des frais de déplacements;
- de façon beaucoup plus importante pour le second. Deux explications :
  - des recettes exceptionnelles : récupération substantielle (18 000 €) d'une part de dotation non affectée de l'année précédente et récupération également de la part de la dotation « gelée » en 2008/09. Le versement de la subvention du Conseil Régional Paca pour le congrès 2009 (7500 €).
  - des dépenses maîtrisées tout en confortant l'activité syndicale proprement dite comme en témoi-

gnent l'importance du poste « frais de déplacements » et « l'investissement » significatif dans le domaine de la formation.

Ces résultats nous permettent d'aborder sereinement les futurs exercices qui avec l'organisation du Congrès national et l'impact des dépenses liées à la mise aux normes de notre comptabilité et de sa gestion (honoraires d'expert comptable et de commissaire aux comptes) verra ses dépenses augmenter très fortement. Alors que les recettes devraient elles diminuer sensiblement (retour à une situation « normale » en matière de dotation) avec en plus l'inconnu concernant la syndicalisation.

## Les recettes

Les cotisations représentent l'essentiel des recettes (près de 87%), elles sont cependant en diminution ces deux dernières années en raison d'un nombre de syndiqués en baisse :

- année 2008/09 : 3 999 (+185 retraités)
  - année 2009/10 : 3 850 (+184 retraités)
- rappel :
- année 2006/07 : 4 230 (+186 retraités)
  - année 2007/08 : 4 150 (+151 retraités)

Cela fait maintenant plusieurs années que notre syndicat, comme d'autres, perd des adhérents. Les causes en sont multiples et l'on peut citer en premier lieu la baisse du nombre de personnels dans l'EAP, mais cela correspond aussi à une tendance plus générale dans la société française.

Même si cette diminution du nombre de syndiqués peut être attribuée à une légère baisse dans une grande majorité des sections, il reste à étudier de plus près si toutes les catégories ont été touchées de façon identique.

Pour autant le Snetap ne s'est pas résigné et tout au long de ces deux années plusieurs actions ont été mises en œuvre pour favoriser la syndicalisation. Les dernières en date : fractionnement du montant de la cotisation en

4 (au lieu de 2) pour les camarades optant pour le paiement par prélèvement, « relances » ciblées sur les catégories, simplification du dossier de syndicalisation avec avec bulletin de ré adhésion pré-rempli, mise en ligne sur le site de la fiche d'adhésion, diversification du matériel de syndicalisation (affichettes, courriers), lancement de l'opération « pas de bahut sans section » avec déplacement des élus nationaux en région, etc..

Nous sommes en passe de réussir puisque cette année pourrait voir la stabilisation des effectifs.

La subvention du ministère, liée à la représentativité syndicale, représente 11% des recettes et prend deux formes : une dotation affectée (consommables : affranchissement, papier, téléphone) et une dotation non affectée (financière). A noter que cette subvention subit chaque année, comme les autres services du ministère, un gel (inacceptable) de 5% des crédits, gel contre lequel les instances nationales doivent intervenir et qu'elles ont réussi, jusqu'à présent, à faire « lever » en fin d'exercice.

Les autres subventions, poste important en 2009/10 avec le versement de la subvention du CR Paca pour l'organisation du congrès de Hyères.

La Caisse de solidarité nationale est alimentée par les dons des camarades pour des actions menées par le Snetap Il s'agit essentiellement de remboursement de frais d'avocats quant un camarade a obtenu gain de cause.

Les recettes diverses, peu importantes d'autant plus qu'elles comprenaient jusqu'en 2008/09 le remboursement par des camarades de repas pris au restaurant administratif de Vaugirard sur une carte « Snetap » et que depuis ces repas sont réglés directement par les intéressés.

## Les dépenses

Le bulletin (et son affranchissement), outil de communication indispensable de notre syndicat, représente une charge importante et quasi identique

## RAPPORT FINANCIER

sur les deux exercices. Une renégociation du contrat avec notre prestataire pourrait permettre une diminution sensible de cette charge.

**L'imprimerie** représente toujours un poste important (autour de 60 000 € par an) mais en baisse par rapport aux dernières années, il s'agit essentiellement des contrats de location des différents matériels d'impression et de mise sous pli de la permanence.

La baisse est due à la renégociation des contrats à l'occasion du renouvellement de ces matériels en début de l'année 2009.

**Affranchissement et téléphone**, représentent une dépense conséquente, mais en baisse en raison de l'utilisation des messageries.

**Les frais d'avocats**, très fluctuants d'un exercice à l'autre, reste un poste important de dépense (près de 30 000 € sur deux ans).

**Reversements aux régions**, ce poste intègre la part destinée à la Caisse de Solidarité Inter-régionale (5% en 2008/09 et 2,5% en 2009/10).

**Fédérations** : il s'agit pour l'essentiel de la part des cotisations reversées à la FSU et pour une petite partie à la Fédération des Retraités. La diminution significative (-15 000 €) entre les deux exercices s'explique par le fait qu'après avoir régularisé le report (chronique) de paiement à la FSU nous sommes maintenant dans un fonctionnement « normal ».

**Stages de formation** : un axe fort de ce mandat qui s'est concrétisé notamment lors de l'exercice 2009/10 avec un investissement au niveau national de 12 000 €.

**Les frais de déplacements**, premier poste de dépense de notre syndicat (autour de 30%), restent élevés, même si les deux derniers exercices sont en baisse sensible par rapport aux précédents. Une gestion rigoureuse, l'obtention de la prise en charge par l'administration des abonnements SNCF des collègues siégeant régulièrement dans les instances, une forte diminution des frais liés aux déplacements du bureau national, expliquent pour une bonne

part la baisse enregistrée.

Un poste de dépense qui témoigne pour une grande part de notre activité tout comme le poste suivant, « autres manifestations ».

**Autres manifestations**, (20 000 € par an) il s'agit là aussi principalement de remboursement de frais de déplacements dans le cadre d'actions spécifiques (par exemple, sur ce mandat, le blocage des centres de corrections, la journée d'action du 10/11/09 avec la réunion du parlement du Snetap, l'action « salon de l'agriculture », etc.).

**Fonctionnement des comptes**. Faute de mieux, ont été principalement enregistrées sur ce poste en 2009/10, les dépenses liées à la mise en place de la nouvelle comptabilité (voir encart spécifique « nouveau contexte réglementaire »).

« Divers », à signaler que c'est sur ce compte, là aussi faute de mieux, qu'on été imputé les dépenses liées à la publication du livre sur le Snetap.

### Un nouveau contexte réglementaire

- Loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail
- Décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 du code du travail.

Ces deux textes visent à encadrer strictement la transparence financière demandée aux syndicats qui implique notamment la publication annuelle des comptes, après validation par un Commissaire aux comptes, au Journal Officiel.

Il s'agit bien pour notre organisation d'une validation et d'une présentation des comptes globalisés, autrement dit intégrant l'ensemble des comptabilités des sections nationale, régionales et locales.

#### Quelles conséquences pour le Snetap

- financières :

Le Snetap a donc dû se doter d'un outil informatique permettant l'intégration des comptabilités de toutes les sections. Un tel outil n'existant pas sur le marché, nous avons travaillé à son élaboration à partir, et avec son concepteur, d'un logiciel « libre ». Cet outil réclame encore plusieurs améliorations.

Nous avons également nous attacher les services d'un expert comptable pour un appui à la conception du logiciel, une aide au suivi de la compta et pour la préparation des documents qui seront fournis au Commissaire aux comptes avec lequel nous nous sommes engagés.

- organisationnelles :

La mise en œuvre, depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2011, mobilise les deux trésoriers nationaux et notre responsable informatique, mais a eu aussi des conséquences sur l'ensemble des trésoriers des sections régionales et locales. L'obligation d'utiliser un outil informatique commun, encore largement perfectible, pour enregistrer les adhésions et toutes les

opérations comptables imposent à tous une manière identique de travailler et une très grande rigueur. Il faut souligner l'investissement des trésoriers locaux sans qui rien ne serait possible.

- statutaires et réglementaires :

L'obligation de validation annuelle par un commissaire aux comptes de la comptabilité nous a contraint à modifier certaines dispositions statutaires et réglementaires de notre syndicat.

C'est ainsi que le CSN de mai 2010 a adopté la modification de l'article 22 du règlement intérieur qui se trouve maintenant ainsi rédigé :

« Chaque année :

- le Trésorier Régional communique au Trésorier National toutes les pièces comptables de l'exercice écoulé concernant la section régionale et toutes les sections locales : comptes de résultats, bilans et photocopies des derniers relevés de tous les comptes. Par ailleurs chaque trésorier de section locale ou régionale devra archiver la totalité des pièces justificatives.
- le Bureau National, sur rapport du trésorier national clôturera les comptes qui seront soumis à expertise du commissaire aux comptes;
- le Conseil Syndical National adoptera les comptes, le rapport du commissaire aux comptes et l'affectation du résultat comptable. »

Et c'est pourquoi sera proposée au vote du Congrès de Melle une évolution du champ de compétence de la Commission de contrôle interne au Snetap.

#### Un mal pour un bien

En nous contraignant à utiliser un logiciel de compta commun, ce nouveau contexte réglementaire va nous permettre une tenue des comptes normalisée (plan comptable). Cela nous permettra également d'avoir une vision globale de l'état de nos finances facilitant ainsi la transparence que nous devons en premier lieu à nos militants.

## Comptes de trésorerie

Recettes		2008-2009	2009-2010
	Cotisations	484 981,99	476 517,62
	Caisse solidarité	0,00	1 006,80
	Produits financiers	3 237,85	1 966,52
	Dotation affectée	22 194,50	26 294,50
	Dotation non affectée	24 000,00	53 300,00
	Autres subventions	1 500,00	11 025,58
	Divers	2 655,48	262,00
	<b>TOTAL</b>	<b>538 569,82</b>	<b>570 373,02</b>

Dépenses		2008-2009	2009-2010
	Bulletin	50 108,77	50 591,86
	Affranchissements bulletin	6 819,40	5 949,54
	Imprimerie	62 144,09	59 288,79
	CDI	2 172,00	1 767,49
	Assurances	462,53	462,53
	Téléphone	5 753,45	5 513,71
	Affranchissements	16 844,27	20 272,26
	Informatique	5 201,48	4 789,68
	Avocats	21 736,70	7 032,11
	Revers régions + caisse sol.	87 613,51	87 669,69
	Fédérations (FSU-FGR)	55 593,03	41 505,55
	Congrès	52 878,29	
	Autres manifestations	22 320,06	21 912,68
	Animations/Stage formation	454,50	12 106,49
	Déplacements*	126 967,54	139 661,90
	Fonctionnement Compte	721,18	7 104,59
	Divers	9 151,01	9 498,93
	<b>TOTAL</b>	<b>526 941,81</b>	<b>475 127,80</b>

<b>Recettes</b>		<b>538 569,82</b>	<b>570 373,02</b>
<b>Dépenses</b>		<b>526 941,81</b>	<b>475 127,80</b>
	<b>Excédent</b>	<b>11 628,01</b>	<b>95 245,22</b>

	Fonds de roulement - Début d'exercice	122 053,17	133 681,18
	Excédent	11 628,01	95 245,22
	Fonds de roulement - Fin d'exercice	133 681,18	228 926,40

* Déplacements (+ restauration et hébergement)			
	BN	52 912,29	42 376,93
	CSN	23 097,88	34 517,56
	Corpo	11 835,21	13 830,78
	Pédago	2 329,58	1 706,83
	Politique Scolaire et laïcité	2 451,41	2 235,38
	Vie Syndicale	12 182,79	18 169,10
	CAP	9 775,94	12 308,17
	Permanence Technique	12 382,44	14 517,15
	<b>TOTAL</b>	<b>126 967,54</b>	<b>139 661,90</b>

Rapport d'activité  
26<sup>e</sup> congrès Melle